



Nº 008

Le 11 janvier 1988

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS FONT UNE DÉCLARATION
SUR LA RÉPRESSION DU TERRORISME

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui qu'il a signé avec le secrétaire d'État américain, l'honorable George P. Shultz, une déclaration conjointe sur la répression du terrorisme. La déclaration, dont on trouvera copie ci-joint, met en relief l'existence de relations étendues entre les deux pays en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, et officialise la création du Groupe consultatif bilatéral de coopération pour la répression du terrorisme, qui sera placé sous la responsabilité du ministère des Affaires extérieures et du département d'État.

Outre l'examen des progrès conjoints et l'apport de recommandations visant l'adoption de politiques et des mesures supplémentaires de lutte contre le terrorisme, le Groupe consultatif aura notamment pour mandat de favoriser les échanges de renseignements, de renforcer les contrôles à la frontière, ainsi que la capacité d'action en cas de crise, et de partager des renseignements dans le domaine de la recherche et du développement liés à la lutte contre le terrorisme. Ce groupe consultatif bilatéral se compose des représentants des ministères et organismes gouvernementaux qu'intéresse la lutte contre le terrorisme international. Il se réunira en avril, à Washington, puis une fois par an ou selon les besoins.

- 30 -

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures